

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 631/MT désignant les membres du Comité pour la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles pour les années 1960 et 1961.

n° 631/MT

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
30 mai 1960

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1960

Date du numéro  
30 juin 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Art 1er \_ Le Comité pour la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dont la présidence est assurée par le Ministre du Travail est composé pour les années 1960 et 1961 de : Représentants de l'Assemblée Territoriale : MM. Ali Aref Bourhan et Barkat Gourat Hamadou. L'Inspecteur du Travail et des Lois sociales ou son représentant. Le Médecin-Inspecteur du Travail ou son représentant, Keprésentants des Organisations syndicales d'Employeurs : Titulaires : MM. Dell, Aquila, Delval, Sidératos, Girault. . Suppléants : MM. Befort, Gentil, Lecervoisiér, Chambaud. Représentants des Organisations syndicales des Travailleurs : Titulaires : MM. Labreuil, Ismaël Abdi, Escalle, Abdoul Aziz. Suppléants : MM. Uros. Mohamed Abdillahi Guelle, Ader, Abdourahman Djama. Représentants du Syndicat des Assureurs : Titulaires : MM. Haffemayer et Saint-Blancard. Suppléants : MM. Riès et Tissot.

#### Art. 3

— Le Ministre du Travail est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Chef du Territoire et par délégation : L'Administrateur en-Chef chargé de l'expédition des Affaires courantes du Secrétariat Général. Guy FÉNARD.**